

**Séance du 27 octobre 2025**

Nombre de membres :

En exercice : 19

**Date de convocation : 21 octobre 2025**

Présents : 14

Votants : 17 (3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck SERRE, Maire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Jean-François SAUTAREL, Michèle DEJOUX, Christine PACAUD, Dominique GUILTARD, Laure LEFÈVRE, Catherine LOILLIER, Pascal MILLOT, Maxime BANY, Jean-Louis MALOCHET, René SAVIGNAT, Claude DESSON, Catherine SOUSTROT

Absents excusés : Philippe COMBE (pouvoir à F SERRE), Jean-Marie MILIN (pouvoir à N DESFRANÇOIS), José DE FIGUEIREDO (pouvoir à C SOUSTROT)

Absents : Delphine DELPEUCH-FAUGÈRE, Sandrine DEPLAGNE

Le nouveau correspondant du journal La Montagne Manuel FERREIRA s'est présenté.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Michèle DEJOUX est désignée secrétaire de séance.

Arrivée de Claude DESSON.

**Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.**

I. Finances	2
Convention gestion des toilettes sur la parcelle AH32	2
Lot 2, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2	2
Lot 6, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 1	4
Lot 8, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2	7
Lot 9, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 1	9
Lot 10, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2	11
Lot 12, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 3	14
Attribution du marché de travaux pour les ateliers municipaux	16
Subventions sollicitées pour le bâtiment des ateliers municipaux	17
Convention ASA ROUILLAS-BAS LE LOT	18
II. Biens et patrimoine	19
Désaffection, déclassement et vente d'une partie du domaine public communal jouxtant la parcelle AK 351 à la Cassière	19
Modification limites cadastrales parcelle AN81 cédée à Polygone	20
Vente de la parcelle issue de la division de la parcelle AN81 à Rouillas Bas	20
Rétrocession à la commune d'une partie de la voirie privée créée sur la parcelle AN81 et entretien	20
III. Informations diverses	20

## 1 - Finances

---

### Objet : Convention gestion des toilettes sur la parcelle AH32

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un module préfabriqué a été financé et installé sur la parcelle AH32, destiné à proposer des toilettes. Ces dernières ont vocation à être utilisées non seulement par les clients du parc aventure adjacent (dont le permis précaire est subordonné à l'installation de toilettes), mais également par le public.

Il est proposé d'établir une convention avec le parc aventure afin de partager les frais de fonctionnement. Le montant pour l'année 2025 se chiffre à **1 500 €**.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de mettre en œuvre ladite convention aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document concernant cette décision.

### Objet : Lot 2, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)

- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)

Concernant le **lot 2**, terrassement, une plus-value pour un montant de **5 496€ HT** est proposé en avenant 2 :

**2. Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 19 300,00 €
- Montant TTC : 23 160,00 €

**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 5 496,00 €
- Montant TTC : 6 595,20 €

**3. Montant avenant 1 :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 519,95 €
- Montant TTC : 623,94 €

**▪ % d'écart introduit par l'avenant : 28,48 %**

**Nouveau montant du marché public :**

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 25 315,95 €
- Montant TTC : 30 379,14 €

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

<b>Lots</b>		<b>Entreprises</b>	<b>Montants en € HT</b>
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 <b>25 315,95</b>
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 <del>94 412,80</del> - (PSE) 88 457,20 67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00 (PSE)
Lot 7	Serrurerie	GS 2A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00 (PSE)

Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80 (PSE) 76 582,43
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36
Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00
Lot 13	Électricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>584 877,90</b>

	Montant marché initial	Nouveau montant
<b>Lot 2</b>	19 300,00 € HT	25 315,95 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents

**Objet : Lot 6, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 1**

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)

- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)

Concernant le **lot 6**, façade, une moins-value pour un montant de **- 2 264,40 €HT** est proposé en avenant 1 :

<p>II Montant initial du marché public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 18 976,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 20 814,16 €</li> </ul> <p>III Montant PSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 20 396,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 24 475,20 €</li> </ul>	<p>Montant de l'avenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : -2 264,40 €</li> <li>▪ Montant TTC : -2 717,28 €</li> </ul> <p>Nouveau montant du marché public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : 37 107,60 €</li> <li>▪ Montant TTC : 44 529,12 €</li> </ul>
---	---

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 94 412,80 (PSE) 88 457,20

			67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00 (PSE) 37 107,60
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00 (PSE)
Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80 (PSE) 76 582,43
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36
Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00
Lot 13	Electricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>582 613,50</b>

	Montant marché initial	Montant marché initial avec PSE	Nouveau montant
<b>Lot 6</b>	18 976,00 € HT	39 372 € HT	37 107,60 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;

- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Lot 8, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2**

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-71 votée le 27 octobre 2025 (Lot 6 moins-value)

Concernant le **lot 8**, menuiserie extérieure, une plus-value pour un montant de **1 526,00 € HT** est proposé en avenant 2 :

Montant initial du marché public :	Montant de l'avenant :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 49 078,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 58 893,80 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : 1 526,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 1 831,20 €</li> <li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : 3,18 %</li> </ul>
Montant avenant 1 :	Nouveau montant du marché public :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : - 1 232,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : - 1 478,40 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : 49 372,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 59 246,40 €</li> </ul>

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00

			37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 94 412,80-(PSE) 88 457,20 67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00-(PSE) 37 107,60
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00 49 372,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00 (PSE)
Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80-(PSE) 76 582,43
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36
Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00
Lot 13	Electricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>584 139,50</b>

	Montant marché initial	Nouveau montant
<b>Lot 8</b>	49 078,00 € HT	49 372,00 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Lot 9, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 1**

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-71 votée le 27 octobre 2025 (Lot 6 moins-value)
- n°2025-72 votée le 27 octobre 2025 (Lot 8 plus-value)

Concernant le **lot 9**, menuiserie intérieure, une moins-value pour un montant de **- 19 566,00 €HT** est proposé en avenant 1 :

■ Montant initial du marché public :	Montant de l'avenant :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 22 615,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 27 138,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : - 19 566,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : - 23 479,20 €</li> <li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : - 48,37 %</li> </ul>
■ PSE :	Nouveau montant du marché public :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 17 835,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 21 402,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : 20 884,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 25 060,80 €</li> </ul>

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 94 412,80 (PSE) 88 457,20 67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00 (PSE) 37 107,60
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00 49 372,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00 (PSE) 20 884,00

Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80 (PSE) 76 582,43
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36
Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00
Lot 13	Electricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>564 573,50</b>

	Montant marché initial	Montant marché initial avec PSE	Nouveau montant
<b>Lot 9</b>	22 615,00 € HT	40 450,00 € HT	20 884,00 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Lot 10, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 2**

ABSTENTIONS : 0	POUR : 17	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)

- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-71 votée le 27 octobre 2025 (Lot 6 moins-value)
- n°2025-72 votée le 27 octobre 2025 (Lot 8 plus-value)
- n°2025-73 votée le 27 octobre 2025 (Lot 9 moins-value)

Concernant le **lot 10**, plâtrerie peinture, une plus-value pour un montant de **3 799,97 €HT** est proposé en avenant 2 :

» Montant initial du marché public :

- \* Taux de la TVA : 20 %
- \* Montant HT : 63 193,40 €
- \* Montant TTC : 75 632,08 €

» Montant Avenant 1 :

- \* Taux de la TVA : 20 %
- \* Montant HT : 9 105,76 €
- \* Montant TTC : 10 926,91 €

Montant de l'avenant :

- \* Taux de la TVA : 20,00 %
- \* Montant HT : 3 799,97 €
- \* Montant TTC : 4 559,96 €

» Montant PSE :

- \* Taux de la TVA : 20 %
- \* Montant HT : 5 086,40 €
- \* Montant TTC : 6 103,68 €

Nouveau montant du marché public :

- \* Taux de la TVA : 20,00 %
- \* Montant HT : 81 185,83 €
- \* Montant TTC : 97 422,64 €

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Oeuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80

			94 412,80-(PSE) 88 457,20 67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00-(PSE) 37 107,60
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00 49 372,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00-(PSE) 20 884,00
Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80-(PSE) 76 582,43 81 185,53
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36
Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00
Lot 13	Electricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>568 373,47</b>

	Montant marché initial	Montant marché initial avec PSE	Nouveau montant
<b>Lot 10</b>	63 193,40 € HT	68 279,80 € HT	81 185,53 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;**

- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Lot 12, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 3**

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-71 votée le 27 octobre 2025 (Lot 6 moins-value)
- n°2025-72 votée le 27 octobre 2025 (Lot 8 plus-value)
- n°2025-73 votée le 27 octobre 2025 (Lot 9 moins-value)
- n°2025-75 votée le 27 octobre 2025 (Lot 10 plus-value)

Concernant le **lot 12**, plomberie sanitaire chauffage ventilation, une moins-value pour un montant de **- 720,00 €HT** est proposé en avenant 3 :

⇒ Montant initial du marché public :	⇒ Avenant 2 :	Montant de l'avenant :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 52 590,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 57 849,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 1 770,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 2 124,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : -720,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : -864,00 €</li> <li>▪ % d'écart introduit par l'avenant : -1,37 %</li> </ul>
<hr/>		
⇒ Avenant 1 :		Nouveau montant du marché public :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20 %</li> <li>▪ Montant HT : 11 196,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 13 435,20 €</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de la TVA : 20,00 %</li> <li>▪ Montant HT : 64 936,00 €</li> <li>▪ Montant TTC : 77 803,20 €</li> </ul>

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 37 040,00 36 240,00
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 19 819,95 25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 16 033,20
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 95 034,01
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 94 412,80 (PSE) 88 457,20 67 329,20
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 39 372,00 (PSE) 37 107,60
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 47 846,00 49 372,00
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 40 450,00 (PSE) 20 884,00
Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 68 279,80 (PSE) 76 582,43 81 185,53
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24
		SAS Mazet	22 286,26 22 886,26 25 355,36

Lot 12	Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 63 786,00 65 556,00 <b>64 836,00</b>
Lot 13	Electricité-Courant fort-Courant faible	IB Electrique	38 605,86 35 857,02
<b>TOTAL</b>			<b>567 653,47</b>

	Montant marché initial	Nouveau montant
<b>Lot 12</b>	52 590,00 € HT	64 836,00 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : Attribution du marché de travaux pour les ateliers municipaux**

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de construction des ateliers municipaux, pour lequel le maître d'œuvre a été retenu par délibération n°2023-29 en date du 30 mars 2023.

La réception des plis du marché passé en procédure adaptée a eu lieu le 17 septembre 2025.

47 plis ont été reçus.

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 24 octobre 2025 pour étudier le rapport établi par le maître d'œuvre. Il propose de suivre les conclusions de celui-ci et d'attribuer le marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation :

LOTS	ENTREPRISE	TRANCHE FERME H.T.	TRANCHE CONDITIONNELLE 1 H.T.	TRANCHE CONDITIONNELLE 2 H.T.	TOTAL H.T. APRES NEGOCIATION
1 - TERRASSEMENT - VRD - CLOTURES	COUDERT	165 650,20 €	- €	89 492,50 €	255 342,70 €
2 - GROS OEUVRE	COUDERT	240 633,34 €	54 871,41 €	- €	295 604,75 €
3 - DALLAGES INDUSTRIELS	CDI	34 631,30 €	- €	- €	34 631,30 €
4 - OSSATURE BOIS - CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	BEAUDONNAT	127 686,13 €	198 790,53 €	- €	326 476,66 €
5 - COUVERTURE BACS ACIER	FCI	82 083,98 €	12 916,02 €	- €	95 000,00 €
6 - ETANCHEITE ENTERRÉE	FCI	10 783,90 €	- €	- €	10 783,90 €
7 - PORTES SECTIONNELLES	AUBERT	33 600,00 €	- €	- €	33 600,00 €
8 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	PERRET	- €	58 000,00 €	- €	58 000,00 €
9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SABATTERY	- €	32 456,00 €	- €	32 456,00 €
10 - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - PEINTURE	RODRIGUEZ	- €	54 000,00 €	- €	54 000,00 €
11 - CHAPES - CARRELAGE - REVETEMENTS MURAUX	CARTECH	- €	46 751,99 €	- €	46 751,99 €
12 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES	IB ELECTRIQUE	29 284,71 €	18 091,50 €	- €	47 376,21 €
13 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION	AUVERGNE ASS.	4 013,82 €	46 051,19 €	- €	50 066,00 €
TOTAL H.T.		728 567,38 €	502 028,63 €	89 492,50 €	1 320 088,51 €
T.V.A 20%		145 713,48 €	100 406,73 €	17 898,50 €	264 017,70 €
TOTAL T.T.C		874 280,88 €	602 434,36 €	107 391,00 €	1 684 106,21 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché aux entreprises et aux montant indiqués ci-dessus
- d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarchés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Subventions sollicitées pour le bâtiment des ateliers municipaux

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-02 votée le 8 février 2024 concernant les subventions sollicitées pour les travaux concernant les ateliers municipaux.

Au vu des modifications sur le plan financier et temporel, il est proposé d'annuler et remplacer la précédente délibération par la délibération suivante.

Par suite de l'appel d'offre, les travaux se chiffrent à 1320 088,51 € HT (délibération n°2025-76). Ces derniers seront réalisés en 3 tranches :

Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle 1 HT	Tranche conditionnelle 2 HT	TOTAL HT
728 567,38	502 028,63	89 492,50	1320 088,51

Le plan de financement suivant est soumis à l'assemblée délibérante :

	Montant du projet	Assiette éligible	Taux du subventionneur	Montant participation	Taux sur le projet global
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (FIC)	1320 088,51	900 000	20%	180 000	13,64%
DETR (bâtiments communaux) 2026	728 567,38	500 000	30%	150 000	11,36%
DETR (bâtiments communaux) 2027	502 028,63	500 000	30%	150 000	11,36%
DETR (bâtiments communaux) 2028	89 492,50	89 492,50	30%	26 847,75	2,03%
Autofinancement commune				813 240,76	61,60%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire solliciter les subventions ;
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Objet : Convention ASA ROUILLAS-BAS LE LOT

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

L'Association Spéciale Autorisée (ASA) de Rouillas-Bas Le Lot, gestionnaire d'une partie du réseau potable, produit régulièrement des documents pour la bonne gestion de la structure. Pour ce faire, elle a besoin de réaliser des photocopies et ne dispose pas d'équipement pour ces impressions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conventionner avec cette ASA pour lui faire bénéficier du matériel communal, moyennant un remboursement des copies réalisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

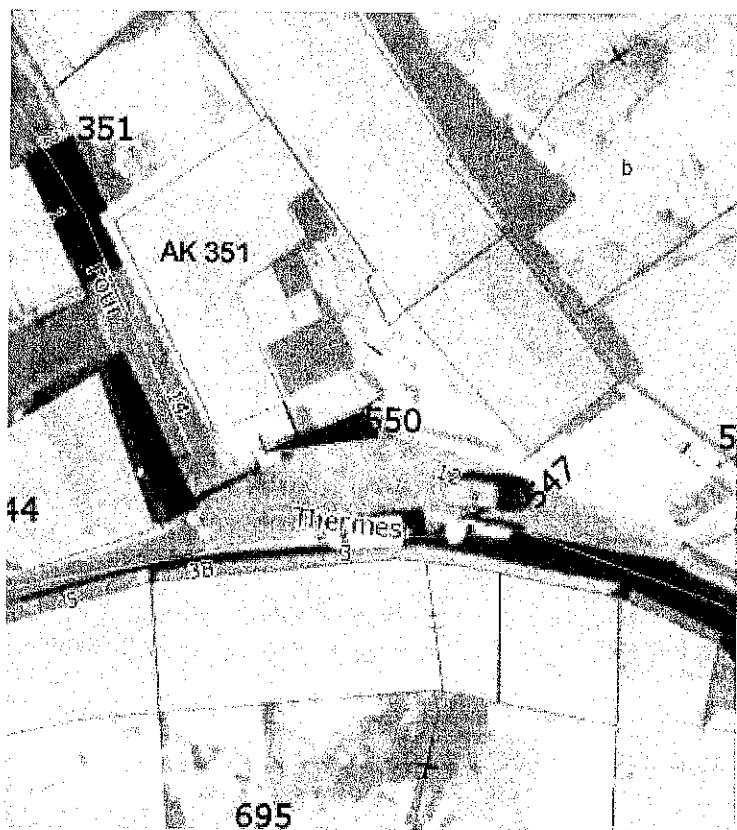
- d'accepter la proposition mentionnée ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

## 2 - Biens et patrimoine

**Objet :** Désaffection, déclassement et vente d'une partie du domaine public communal jouxtant la parcelle AK 351 à la Cassière

ABSTENTIONS: 0	POUR: 17	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire expose que Monsieur ARDOIN Laurykaël, propriétaire de la parcelle AK 351 à La Cassière sollicite de pouvoir acheter une bande de terrain issue du domaine public communal le long de sa propriété, rue des Thermes Saint Pierre.



**Objet : Modification limites cadastrales parcelle AN81 cédée à Polygone**

Annulé car le demandeur s'est désisté.

**Objet : Vente de la parcelle issue de la division de la parcelle AN81 à Rouillas Bas**

Annulé car le demandeur s'est désisté.

**Objet : Rétrocession à la commune d'une partie de la voirie privée créée sur la parcelle AN81 et entretien**

ABSTENTIONS: 1	POUR: 16	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet création de logements séniors sur la parcelle anciennement cadastrée AN81 et divisée.

Cette parcelle, devenue propriété de Polygone, porteur du projet de construction, disposera de cheminements et de voiries destinés aux occupants.

Afin de gérer au mieux les réseaux et l'entretien des espaces extérieurs à venir, Polygone souhaite savoir si la commune accepterait

- une rétrocession de tout ou partie de la voirie et des cheminements créés sur la parcelle une fois les travaux terminés,
- la réalisation de l'entretien en surface de l'intégralité des espaces extérieurs, à savoir le déneigement, le balayage, la tonte, le débroussaillage, l'élagage.

*Il est indiqué que Polygone a affirmé qu'une raquette de retournement n'était pas nécessaire. Concernant le déneigement, il est prévu que la neige soit déposée sur les places PMR visiteurs.*

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité avec une abstention :**

- d'accepter la rétrocession au domaine communal de la voirie privée créée et hachurée en rouge sur le plan ci-joint,
- d'accepter la prise en charge par les services municipaux de l'entretien des espaces extérieurs dans leur intégralité (le zonage précis, établi ultérieurement, fera l'objet d'une convention),
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents liés à la présente décision.

### **3 - Informations diverses**

- Des réunions d'informations de Mond'Arverne Communauté concernant le PCAET auront lieu sur inscription les 13/11/2025 à Veyre Monton à 19h et le 02/12/2025 à 18h30 à Vic le Comte.
- Un bilan touristique est prévu en mairie d'Aydat par la SPL Clermont Auvergne Volcans le 19/11/2025 à 19h30.
- Le SMVVA a recruté 2 nouveaux agents pour remplacer le personnel sorti de effectifs (Grégoire HUBERT et Sarah MILLET).
- Le maître d'œuvre pour les travaux de la STEP a été retenu au SMVVA. Il s'agit d'Egiseau.

- Les travaux d'assainissement à Ponteix ont débuté.
- Le SME a effectué un bilan sur son territoire. Le montant des travaux s'élève à 158 millions d'euros. Une priorisation sera actée. La DSP avec Suez court jusqu'en 2028.

La séance est levée à 21h16.

Procès-verbal présenté au conseil municipal du <u>04/12/2025</u>	
Pour :	<u>15</u>
Abstentions :	<u>0</u>
Contre :	<u>0</u>
La secrétaire de séance du conseil municipal du <u>04/12/2025</u> Michèle DEJOUX	Le Maire, Franck SERRE



## ANNEXES

---

### Entre les soussignés

La **Commune d'AYDAT (63)** représentée par son Maire, Monsieur Franck SERRE, autorisé par délibération n°.....

D'une part,

Et

La société **AYDAT-SKY**, société par actions simplifiées dont le siège social est situé à LANGEAC (43300), 47 rue Jules Ferry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le n° 911 913 283, représentée par son Président, Monsieur Alexis BEAUD,

D'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

#### Article 1 : Objet et désignation

La Commune d'AYDAT a installé des toilettes publiques sur la parcelle AH 32. Ces dernières sont à destination non seulement des clients de AYDAT-SKY mais également des promeneurs.

#### Article 2 : Fonctionnement et entretien

AYDAT-SKY sera chargé de l'ouverture et de la fermeture des toilettes chaque jour d'ouverture de l'accrobranche. A cette fin, une clé du local lui est fournie.

La Commune d'AYDAT assurera le nettoyage quotidien des locaux du lundi au vendredi.

AYDAT-SKY assurera le nettoyage le samedi et dimanche. A cette fin, la commune met à sa disposition un point d'eau (robinet).

Les toilettes seront mises hors gel pendant la période hivernale (de novembre à avril).

#### Article 3 : Durée

La présente convention prend effet le 1<sup>er</sup> juin pour se terminer le 2 novembre 2025.

#### Article 4 : Prix

AYDAT-SKY s'engage à payer en contrepartie de ce droit d'occupation, une indemnité de 1500 € (mille cinq cents euros).

Cette indemnité sera payée après réception du titre émis par le Trésor Public.

Fait à Aydat, le 1<sup>er</sup> juin 2025

**Monsieur Franck SERRE** en qualité de Maire de la Commune

**Monsieur Alexis BEAUD**, Président de la société AYDAT-SKY

PROJET RETROCESSION

Parcelle AN81

